Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260519-119052026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE GUERLEDAN

COMMUNE DE MERLÉAC
SÉANCE DU 19 05 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf mai à dix-neuf heures le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le onze mai deux mil vingt-six s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Madame Virginie LEMOINE Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme LEMOINE Virginie M. LEMOINE Gervais, Mme. LUCAS Isabelle M LE COUEDIC Christian, Mme DAUNY Odile, M. MOIGNO Philippe, Mme GUILLEMIN Séverine M. Le MAUFF Julien, Mme JOUANNIGOT Stéphanie, M GORIN Stéphane, Mme FIGARO Elise

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme GUILLEMIN Séverine est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Délibération 1 19 05 2026 : Décision modificative n° 1 budget communal

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL N°1

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente délibération a pour objet d'adopter la décision modificative n°1 du budget communal de la commune de MERLEAC, à la demande du responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Loudéac en date du 19 mai 2026. Cette décision modificative vise à reprendre la totalité du résultat de l'exercice 2025, conformément aux dispositions légales en vigueur et aux règles de sincérité et d'équilibre budgétaire.

Les ajustements proposés concernent :

- En section de fonctionnement : une augmentation des dépenses et des recettes sur les comptes 023 et 002, respectivement, pour un montant de

  46 211,17 € ;

- En section d'investissement : une augmentation des dépenses et des recettes sur les comptes 231 et 021, respectivement, pour un montant identique de

  46 211,17 €.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260519-119052026-DE

Ces modifications permettent d'assurer la cohérence comptable et budgétaire de la commune tout en respectant les principes d'équilibre et de transparence.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et suivants relatifs aux décisions modificatives budgétaires ;

VU la délibération du conseil municipal n° 0628042026 approuvant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 ;

VU les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'adoption des budgets des collectivités territoriales, notamment la loi d'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 ;

CONSIDÉRANT que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, soit par l'inscription de recettes nouvelles ;

CONSIDÉRANT que ces ajustements répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et doivent être présentés section par section ;

CONSIDÉRANT la nécessité de reprendre la totalité du résultat de l'exercice 2025 pour assurer la régularité comptable de la commune ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

Article 1 : Est approuvée la décision modificative n°1 du budget communal pour l'exercice 2026, dont le détail est annexé à la présente délibération, et qui se traduit par les modifications suivantes :

- **Section de fonctionnement :**
  - Dépenses : augmentation de **46 211,17 €** sur le compte 023 ;
  - Recettes : augmentation de **46 211,17 €** sur le compte 002.
- **Section d'investissement :**
  - Dépenses : augmentation de **46 211,17 €** sur le compte 231 ;
  - Recettes : augmentation de **46 211,17 €** sur le compte 021.

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de la transmission de celle-ci aux services compétents pour mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260519-119052026-DE

Délibération adoptée à l’unanimité des membres présents

Elus : 11 ; Votants : 11 ; Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Pour extrait conforme
Madame Le Maire

Madame La secrétaire de séance